



ET



Organisent

Le T.A.N du GARD (Test d'Aptitudes Naturelles sur perdreaux)

Le Dimanche 01 Septembre 2024 à VERFEUIL (30630)

PROGRAMME

- 07h30 Rendez-vous à la salle des fêtes du village de VERFEUIL
- 07h30 à 08h15 : Accueil / Café – Ctr véto – Demandes de confirmations
- 08h15 : Briefing
- 08h30 à 11h30 : Epreuves sur les terrains
- 11h00 à 12h30 : Confirmations et si besoin examen morphologique formalisé.
- 12h00 à 13h45 : Apéritif – Résultats et remise récompenses du TAN
- 13h45 : Repas (paëlla géante cuisinée sur place).

**INFOS : Patrick TALMANT
06.64.97.88.01
Après 18h00**

Cette journée amicale est proposée aux passionnés et aux propriétaires de braques allemands.

Le T.A.N est un examen (et non un concours) qui s'adresse aux jeunes chiens d'arrêt inscrits au LOF, âgés de 6 mois au minimum à 36 mois au maximum le jour de l'épreuve.

Cet examen permet d'évaluer notamment :

- Sa passion pour la chasse, notamment à trouver un gibier préalablement posé sur le terrain hors de la vue du chien.
- Sa capacité à marquer un arrêt d'une manière franche.
- Son bon équilibre et sa réaction au coup de feu.

Bien que le dressage du chien ne soit pas réellement requis, l'entraînement préalable du chien à ces exercices est vivement recommandé.

En parallèle de cet examen d'aptitude, la confirmation des chiens âgés de plus de 1 an sera proposée. Pour les propriétaires qui le désirent, un examen morphologique de leur chien pourra aussi être réalisé. Cet examen aboutit à un qualificatif officiel de beauté : Les qualificatifs « très bon » et « excellent » contribuent à faire monter le chien à la cotation 2/6 de la grille de sélection de la SCC. Attention pour y accéder il faut remplir bien d'autres conditions comme l'obtention du TAN, une cotation dysplasie des hanches à « A » ou « B » et avoir déposé auprès de la SCC son identification génétique.

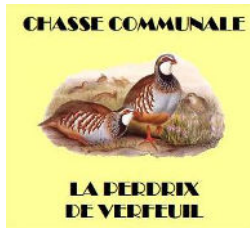
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 24 août 2024

TARIF TAN : 27 € / chien pour les adhérents CFBA 2024 & 30 € / chien pour les non-adhérents

TARIF CONFIRMATION : Gratuit pour adhérents CFBA 2024 & 37 € / chien pour les non-adhérents

TARIF REPAS : 20€ / personne

CAFE D'ACCUEIL + VERRE DE L'AMITIE A LA REMISE DES PRIX : Offerts



T.A.N du GARD le 01/09/2024 à VERFEUIL (30630)

FEUILLE D'ENGAGEMENT (1 seul chien par feuille photocopier si plusieurs chiens)

*Nom du chien avec affixe : Né(e) le :
..... / /

*Tatouage / Puce : Sexe : M / F *N°
L.O.F :

*Nom du père :
.....

*Nom de la mère :

* : **Information à relever sur le certificat de naissance ou le pedigree**

Nom du propriétaire :

Adresse :
.....

Code postal :

Ville :

Tél : Adresse mail
.....

Nom du conducteur du chien :
.....

Chien à confirmer : oui / non (**si oui, penser à amener le certificat de naissance**)

Examen morphologique : : oui / non (Nécessaire pour cotation 2 avec aussi lecture dysplasie hanches A ou B)

Les chiennes en chaleur devront être signalées dès leur arrivée. Elles passeront en dernière position.
Tous les chiens présents sont sous l'entière responsabilité des propriétaires et/ou des présentateurs. Tout événement direct ou indirect (dégradation, accident, etc.) ne pourra être imputable aux organisateurs. Les participants ou accompagnateurs renoncent par leur signature à tout recours contre l'organisation et l'organisateur.

TARIFS ET PAIEMENTS :

ENGAGEMENT TAN : 27 € / adhérent à jour cotisation 2024 30 € / non adhérent 2024.
REPAS (Paella) : 25 € / personne.
CONFIRMATION : Gratuit / adhérent à jour cotisation 2024 37 € / non adhérent 2024.
ADHESION CFBA 2024 : 37 € / adhésion simple 42€ / adhésion couple.

➔ 1 chèque pour inscription TAN + CONFIRMATION + REPAS :

- nb chiens TAN : ... X ... € + nb confirmation : ... X ... € + nb repas : ... X 20 € = €
(à l'ordre du CBFA)

➔ 1 chèque pour l'ADHESION CFBA 2024

- nb adhésion : X € = €
- (à l'ordre du CBFA)

« Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et en accepte les termes sans réserve »

Fait à : le : / / Signature :

A renvoyer par courrier avec le(s) chèque(s) à :

Patrick TALMANT
Élevage du Val de Cèze
242, Chemin de Grasélas
Saint Gély
30630 CORNILLON

Règlement T.A.N

(Extrait du Règlement des épreuves de travail pour chiens d'arrêt SCC)

BUT

Article 1

Le règlement suivant a été mis en place dans le but de promouvoir, à l'intérieur de l'élevage Français, les sujets qui réunissent les qualités de chasseur que tout chien d'arrêt devrait posséder au minimum.

Article 2

Les épreuves qui sont envisagées ont pour objet de tester les aptitudes à la chasse, et non le degré de dressage.

ORGANISATION

Article 3

Les examens sont organisés par les Clubs de race sous leur seule autorité.

Article 4

Ils sont ouverts à tous les chiens de la race (ici seulement les braques allemands), âgés au minimum de six mois et au maximum de trente six mois, le jour de l'épreuve, qu'ils soient simplement titulaires du certificat de naissance ou du pédigrée définitif.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 5

Les examinateurs : les chiens seront jugés par 1 ou 2 examinateurs en principe choisis par le Comité du Club parmi les adhérents dotés d'une bonne connaissance de la race et des épreuves de travail ; toutefois, lorsque les circonstances ne permettront pas leur désignation en réunion de Comité, cette tâche incombera au Président du Club.

Article 6

Le terrain : l'examen se déroulera sur un terrain présentant un couvert suffisant pour permettre à la fois au gibier de se dissimuler et au chien d'évoluer sans gêne : luzerne, herbage, chaume, déchaumé, sous bois clair ; les terrains trop difficiles seront évités.

Article 7

Le gibier lâché utilisé sera choisi par l'organisateur.

Article 8

Préparation du terrain : le gibier sera lâché en dehors de la présence du conducteur et du chien.

Article 9

Durée : cinq à dix minutes avec possibilité de reprendre le chien pour le mettre en présence.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le comportement du chien sera apprécié selon 3 critères :

1) L'instinct de la recherche.

L'examineur jugera l'ardeur et la passion du sujet dans la recherche du gibier sans trop attacher d'importance à la méthode.

2) L'instinct de l'arrêt.

La localisation du gibier : bien que des tapes soient admises, il sera indispensable qu'une pièce de gibier à plumes soit arrêtée pendant le parcours. Un arrêt hors la vue du gibier sera exigé.

-- Règlements des épreuves de travail pour chiens d'arrêt Edition 2012. Les fautes de dressage sauf la mise à l'envol (chien qui bourre) seront sans effet sur l'appréciation finale.

3) L'équilibre.

D'une manière générale l'examineur devra s'assurer de l'équilibre du chien sur l'ensemble de son parcours.

Plus particulièrement, il est indispensable qu'il ne manifeste aucune réaction craintive à l'occasion du coup de feu.

Au départ du gibier, un ou plusieurs coups de feu seront tirés (pistolet d'alarme de fort calibre ou fusil de chasse).

A cette occasion, l'examineur ne devra pas exiger la sagesse au feu mais il lui appartiendra d'apprécier le degré de « craintivité » du sujet ; toute manifestation de peur le conduira à considérer que ce troisième test n'a pas été réussi.

LES RÉSULTATS

Article 10

A l'issue du parcours, deux situations pourront se présenter :

A) L'examineur aura discerné sans équivoque :

- Une passion de la chasse dans la recherche du gibier.
- Un bon comportement en sa présence.
- Un bon équilibre notamment au coup de feu.

Le chien aura alors satisfait à toutes les exigences de l'examen. Le pédigrée sera alors annoté de la manière suivante :

- Admis au T.A.N.
- Date et lieu de l'examen.
- Signature et identité du ou des examinateurs.

L'annotation se fera sur le champ ou ultérieurement si le chien n'a pas encore subi l'examen de confirmation morphologique.

B) Lorsque le chien n'aura pas réussi l'ensemble de ces trois épreuves : Il sera simplement ajourné.

NOUVELLE PRÉSENTATION

Article 11

En cas de succès le chien ne sera plus autorisé à participer à un autre T.A.N. Par contre ; le chien «ajourné», pourra être présenté de nouveau dans la limite d'âge prévu à l'article 4.

ÉQUIVALENCES

Article 12

Les chiens ayant été classé ou ayant obtenu un C.Q.N. à l'occasion d'épreuves officielles de field-trials ou ayant obtenu une catégorie au B.I.C.P., sont dispensés des épreuves du Test d'aptitudes Naturelles, leurs qualités de chasseur étant déjà reconnues. Cependant à titre facultatif et sur présentation du Carnet de travail, leur pédigrée pourra être annoté de la mention suivante :

- T.A.N. décerné par équivalence.
- Date d'inscription sur pédigrée.
- Signature et identité de l'examineur.

Les trois critères de jugement du présent règlement constituent un minimum imposé par la Commission d'Utilisation Nationale des chiens d'arrêt. D'autres caractères pourront y être ajoutés par le Club de la Race.

N.B. : Les Présidents de Club doivent envoyer chaque semestre, à la Société Centrale Canine, une liste des T.A.N. décernés dans leurs races, avec toutes les coordonnées de chaque chien (nom, date de naissance, n° d'identification et de L.O.F.)

Complément au règlement T.A.N.

(Sélection des Meilleurs Jeunes)

SELECTION POUR LE TROPHEE DES MEILLEURS JEUNES 2023

A l'occasion du TAN du Gard 2024, les sujets les plus expressifs et les plus entreprenants (4 chiens au maximum) seront identifiés et qualifiés pour le TROPHEE DES MEILLEURS JEUNES 2024 qui se tiendra normalement un weekend du mois d'octobre 2024 à St FIEL (GUERET) dans la Creuse.

REGLEMENT DU TROPHEE DES MEILLEURS JEUNES

ARTICLE 1 – La dénomination « Finale des TAN » est remplacée par « Trophée des Meilleurs Jeunes », celui ci étant réservé aux braques allemands âgés de plus de 6 mois et de moins de **36 mois, le jour de l'épreuve**. Ne pourront participer les chiens devenus trialers, titulaires d'un BICP, ou tout simplement classés en fields trials officiels avant le jour de l'épreuve. Ils ne pourront appartenir et être présentés que par un concurrent amateur. Le jury sera composé au minimum de 2 personnes désignées par le comité, choisies parmi nos examinateurs de tan.

ARTICLE 2 – Pourront être qualifiés pour cette épreuve les chiens qui se seront particulièrement distingués lors des TAN organisés par le club, sur le territoire national, dans le courant de la même année. Le nombre de sélectionnés ne pourra excéder 4 pour chaque tan organisé. Les propriétaires des chiens doivent être adhérents à jour de cotisation le jour de l'épreuve.

ARTICLE 3 – Le Trophée des Meilleurs Jeunes se déroulera, entre la fin des Tan organisés dans les régions et la fin des épreuves officielles de l'automne. Il opposera les différents sélectionnés. Seront récompensés les 3 meilleurs mâles et les 3 meilleures femelles. Les premiers de chaque sexe se verront offrir l'engagement à la Nationale d'Elevage de l'année suivante. L'ensemble des participants à ce Trophée pourront profiter d'une remise de 15 % sur l'engagement du chien à la Nationale de l'année suivante. Il sera créé spécialement pour cette épreuve un tee-shirt qui sera remis à chaque participant. Les engagements sont offerts par le club. Un diplôme sera remis à tous les présents.

ARTICLE 4 – L'introduction des oiseaux sur le terrain sera organisée par le jury. Celui ci veillera à ce que tous les chiens soient mis dans les mêmes conditions. Le club se chargera de se procurer les oiseaux nécessaires, et trouver des guides et poseurs en conséquence.

ARTICLE 5 – Le terrain proposé devra être plat ou légèrement vallonné, permettant à l'ensemble des participants de voir évoluer les chiens, d'une superficie assez grande pour s'exprimer, recouvert d'une végétation ni trop haute ni trop épaisse. Les bois clairs peuvent être également retenus. Il sera tenu compte de la méconnaissance de certains biotopes vu le jeune âge de certains chiens.

ARTICLE 6 – Les chiens courront en solo, l'ordre sera déterminé par le jury. Le parcours ne devra pas excéder 15 minutes. Un chien qui en fin de parcours n'aura pas rencontré d'oiseau, pourra être rappelé si son allure et sa quête l'ont fait se remarquer. La quête doit être ample sur les côtés, d'une profondeur correcte et croisée, de telle sorte qu'elle garantisse une exploration correcte du terrain proposé. La plus grande importance dans les jugements sera accordée au style, à l'arrêt, à l'initiative et à la passion de la chasse ainsi qu'à l'équilibre démontré sur le terrain. Un chien montrant de grandes qualités naturelles avec une quête correcte pourra être préféré à un chien sage à l'envol et au feu mais moins passionné. Les examinateurs seront indulgents pour les arrêts à vide compte tenu des nombreuses émanations laissées par les oiseaux des tours précédents.

ARTICLE 7 – Un barrage final sera organisé afin que les meilleurs sujets de chaque batterie puissent être examinés sur les allures spécifiques au Braque Allemand. Seront vus en couple les mâles, puis les femelles. Un Vainqueur sera désigné dans chaque sexe, les 2e et 3e étant départagés de la même façon.

INFOS COMPLEMENTAIRES

- Les propriétaires des chiens sélectionnés sont tenus d'être à jour de leur cotisation CFBA le jour de la sélection.
- Seuls les chiens présentés et conduits sur les terrains par les propriétaires amateurs sont sélectionnables.